



Plan de mobilité simplifié : bientôt un réseau de transports en commun

Accueil > A la une > Plan de mobilité simplifié : bientôt un réseau de transports en commun

PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ : BIENTÔT UN RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN

Chargée du sujet de la mobilité, la COBAN vient de voter son projet de **Plan De Mobilité Simplifié (PDMs)**. Véritable feuille de route, le PDMs du Nord Bassin fixe les grandes orientations et de nombreuses actions en matière de développement des transports en commun, d'essor des modes actifs (vélo, marche à pied, trottinettes...) et plus globalement des modes alternatifs à l'usage de l'automobile individuelle (autosolisme).



POUR NOTRE TERRITOIRE, IL S'AGIT DE PASSER D'UNE MOBILITÉ SUBIE À UNE MOBILITÉ CHOISIE ET ORGANISÉE :

- En confortant les projets en cours
- En coordonnant les outils de mobilité à l'échelle des 8 communes par un portage fort et une animation territoriale
- En créant un nouveau réseau de transport urbain pour favoriser les déplacements de proximité entre les communes et au sein de chacune d'entre elles
- En déployant toutes les actions du PDMs au bénéfice des habitants, des acteurs économiques, des actifs du territoire et des usagers
- En renforçant l'agglomération en tant que « vitrine » de la mobilité sur le territoire

UNE STRATÉGIE AUTOUR DE 3 DÉFIS

Orientation stratégique 1 : Garantir l'accessibilité, l'attractivité et l'intermodalité sur le Nord Bassin

Développer un réseau de transports en commun sur le territoire / Multiplier des pôles d'échanges intermodaux pour amplifier le report modal / Partager et adapter l'espace public aux différents usages

Orientation stratégique 2 : Mettre en œuvre une stratégie de transition pour amplifier le développement des modes alternatifs

Poursuivre les aménagements cyclables et piétons pour sécuriser les usagers / Développer les services associés aux pratiques des mobilités alternatives à la voiture

Orientation stratégique 3 : Mobiliser les acteurs pour les accompagner vers des mobilités décarbonées

Accompagner les acteurs économiques dans la transition de leurs mobilités / Sensibiliser les usagers en proposant des animations innovantes sur les mobilités alternatives / Coopérer avec les territoires limitrophes pour trouver des synergies en matière de mobilités

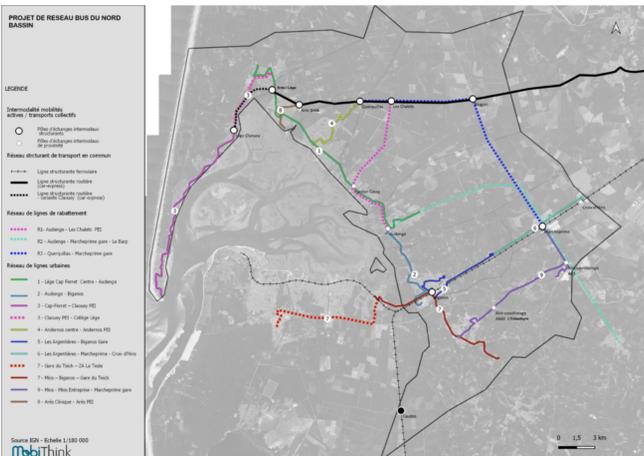
Développer un réseau de transports en commun qui fonctionnera dès le 1er septembre 2024 !

- En intégrant le projet de RER Métropolitain (fer et car express) et son articulation avec le futur réseau urbain

>> Au nord la ligne de Car express et au sud le renforcement de la ligne ferroviaire TER Bordeaux – Arcachon

- En déployant le réseau urbain du Nord Bassin, avec deux types de lignes aux fonctions différentes :

- **3 lignes de rabattement permettront de desservir les pôles d'échanges intermodaux (PEI) structurants** pour favoriser l'intermodalité entre les différents modes : bus, train, mobilités actives, voiture (covoiturage). Les gares de Marcheprie et Biganos seront connectées ainsi que les PEI situés sur la ligne du futur car express.
- **9 lignes urbaines proposeront une desserte fine des communes et de proximité, depuis les quartiers vers les PEI structurants et de proximité.**



- Mise en service du réseau urbain le **septembre 2024** (intégrant le transport à la demande et le transport scolaire)
- Plus de 150 arrêts envisagés
- Des « **mini-bus** » s'adaptant au territoire
- Le cadencement des lignes sera adapté à leur vocation (lignes de rabattement ou lignes urbaines), tiendra compte des heures de pointe et des spécificités territoriales (saisonnalité – période estivale).



Multiplier des pôles d'échanges intermodaux (PEI) pour amplifier le report modal

Un PEI est un outil du report modal, assurant la connexion en un même lieu entre différents modes de transport et en apportant de nombreux services associés (bornes de recharge, stations de gonflage, kit de réparation, cartographie, bornes billettique, covoiturage, etc.).

Dans le projet, 2 types des PEI seront déployés :

- 8 PEI structurants pour rabattre tous les modes de déplacement vers un axe de mobilité à haut niveau de service soit les 2 lignes structurantes.
- 5 PEI de proximité pour regrouper au même endroit les modes de déplacement disponibles et créer une centralité de proximité de la mobilité où l'offre est plus diffuse.

La billettique sera pensée de manière à faciliter le changement entre les modes de transport de manière simple et efficace.

Poursuivre les aménagements cyclables et piétons pour sécuriser les usagers

- Aménagements favorisant l'accessibilité vers les PEI pour faciliter l'intermodalité
- Aménagements inscrits dans la politique communautaire suite au Schéma Modes Doux de 2018
- Sécurisation des carrefours de la Véloodyssée

Développer les services associés aux pratiques des mobilités alternatives à la voiture

- Déployer les équipements vélos et services complémentaires : réparation, location de vélos libre-service ou longue durée (complémentaires à ceux déjà existants) ou autres types de services connexes.
Stations gonflage, kits réparations, cartographie «géo-orientée», plan global du réseau, points de rencontre et espaces de repos disposant d'un banc et d'une pompe à vélo.
- Augmenter l'offre de stationnement vélos : arceaux vélos à installer à proximité des commerces et services pour les arrêts minutes et du stationnement sous forme d'abris vélos sécurisés (consignes collectives, individuelles...) pour les arrêts plus longs en faveur de l'intermodalité avec les transports collectifs (bus / train) et le covoiturage.

Mener une politique tarifaire inclusive, simple et incitative dans le cadre de l'intermodalité

Le travail sur la tarification future du réseau Nord Bassin est en cours, en articulation avec les travaux pilotés par Nouvelle Aquitaine Mobilités.

Une réflexion pourrait être envisagée pour la prise en compte des publics fragiles, avec une volonté de tarification très incitative pour le réseau de transport en commun.

A LA UNE, MOBILITÉ DOUCE, MOBILITÉ ET TRANSPORTS, TRANSPORTS

LAISSER UN COMMENTAIRE

Vous devez vous connecter pour publier un commentaire.

PRÉCÉDENT

← Le Nord Bassin et ses aménagements en vidéo

SUIVANT

Un partenariat d'avenir entre la COBAN et Bordeaux Métropole →



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD
46 AVENUE DES COLONIES 33510 ANDERNOS-LES-BAINS

Tél. : 05 57 76 17 17
Fax : 05 57 76 58 03
Mail : contact@coban-atlantique.fr

Nous contacter

Du lundi au vendredi : 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00



Retrouvez toutes les actualités de la COBAN

LA COBAN

- Présentation
- 8 communes, une agglomération
- Les élus
- Compétences
- Fonctionnement
- Budget
- Marchés publics
- Partenaires
- Publications
- Projets de territoire
- Actualités
- Carte interactive

DEMAIN EN GRAND

UTILE

- Déchets
- Développement économique
- Emploi
- Mobilité et transport
- Habitat
- Eau potable
- Solidarités
- Archives
- Tourisme